



Nature et périodes des principales évaluations retenues pour l'année scolaire 2023-2024

Information aux parents
DOCUMENT À CONSERVER

Classes de : 1^{er} cycle (1^{re} année et 2^e année)

Titulaires : Lynn Whittom (Joanie Lahaye-Girouard), Julie Morneau
Josée Vibert, Alexa Girard (2^e année)

Afin de vous permettre de suivre le cheminement scolaire de votre enfant, voici des renseignements au sujet de l'évaluation des apprentissages que votre enfant vivra au cours de la présente année scolaire.

Dans toutes les matières, l'évaluation de votre enfant se fera en deux temps :

1. pendant chaque étape, il sera évalué par des tâches ponctuelles et régulières qui permettront à l'enseignant de vérifier les connaissances qu'il acquiert et les compétences qu'il développe; cette évaluation « continue » a pour fonction essentielle de suivre ses apprentissages et de l'aider dans son cheminement scolaire;
2. à la fin de l'étape, votre enfant devra réinvestir ses acquis dans des tâches plus complexes qui permettront de vérifier s'il maîtrise les connaissances et les compétences prévues par le programme.

Dans certaines matières seulement et pour certaines années seulement,

3. en fin d'année, et dans certaines compétences disciplinaires : français (lecture, écriture), mathématique, anglais, les élèves pourraient avoir des épreuves communes :
 - du centre de services scolaire communes à toutes les écoles du centre de services scolaire de la Capitale dont le résultat sera pris en compte uniformément d'une classe à l'autre;

Vous trouverez à l'intérieur de ce document les principales évaluations planifiées par l'enseignant titulaire et les enseignants spécialistes qui enseigneront à votre enfant.

À la dernière page du document, vous trouverez le calendrier des principales communications officielles.

Dans le présent document, la forme grammaticale indique aussi bien les hommes que les femmes.

1. Compétences disciplinaires	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
-------------------------------	-----------------	-------------	-------------

Français, langue d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> • Lire : 50 % • Écrire : 30 % • Communiquer oralement : 20 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien de lecture • Réalisation d'une courte tâche à la suite d'une lecture • Rédaction de phrases et de textes variés • Écriture provisoire • Dictées • Discussions, causeries ou autres échanges, formels ou informels 	<ul style="list-style-type: none"> • Situation d'apprentissage et d'évaluation ou projet d'écriture en lien avec une situation donnée <p><u>Les élèves de 1^{re} année et de 2^e année ne sont pas évalués en écriture ainsi qu'en communication orale à la fin de la première étape</u></p>	<p>Pour les élèves de 1^{re} année : Situation d'apprentissage et d'évaluation ou projet d'écriture en lien avec une situation donnée</p> <p>Pour les élèves de la 2^e année : situation d'évaluation en lecture et en écriture du centre de services scolaire de la Capitale</p>
Mathématique <ul style="list-style-type: none"> • Résoudre une situation-problème : 30 % • Utiliser un raisonnement mathématique : 70 % 	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de traces de problèmes mathématiques et de situations-problèmes mathématiques • Exercices de vérification 	<ul style="list-style-type: none"> • Carnet de traces de problèmes mathématiques et de situations-problèmes mathématiques • Évaluation des stratégies enseignées • Évaluation des notions apprises <p><u>Les élèves de 1^{re} année et de 2^e année ne sont pas évalués dans la compétence « résoudre » à la fin de la première étape</u></p>	<p>Pour les élèves de 1^{re} et 2^e année : Situations d'apprentissage et d'évaluation</p>
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités seront présentées à l'élève pendant l'étape, mais cette discipline ne fera pas l'objet d'évaluation. 		
Science et technologie : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités ou lectures seront présentées à l'élève pendant l'étape, mais cette discipline ne fera pas l'objet d'évaluation. 		
Éthique et culture religieuse : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Activités sur la responsabilité de l'être humain • Associations des fêtes à leur tradition d'origine • Expression de son point de vue et écoute de celui des autres (conversation, discussion) • Questionnaire sur les savoirs essentiels (valeur, règle, besoin, interdépendance, rituels de naissance, récits religieux, etc.) • Repérage des éléments importants d'un récit relié à des fêtes religieuses ou à des personnages importants • Sera évalué 2 fois au cours de l'année (2^e et 3^e étapes) 		
Arts plastiques : 100 %	<ul style="list-style-type: none"> • Activités d'appropriation de diverses techniques • Réalisations d'œuvres personnelles ou médiatiques (qui portent un message) • Activités d'appréciation • Situations d'apprentissage et d'évaluation permettant de juger de l'acquisition des connaissances et du développement de l'une ou l'autre des compétences • Sera évalué 2 fois au cours de l'année (2^e et 3^e étape) 		
2. « Autres compétences »			
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser son travail <input checked="" type="checkbox"/> • Travailler en équipe <input type="checkbox"/> • Savoir communiquer <input type="checkbox"/> • Exercer son jugement <input type="checkbox"/> 	<ul style="list-style-type: none"> • À l'étape 3, dans le bulletin, une de ces compétences fera l'objet de commentaires qui préciseront les forces ou les défis qui caractérisent votre enfant. 		

Nom des enseignants spécialistes	Pendant l'étape	Fin d'étape	Fin d'année
<p>Anglais, langue seconde Nom de l'enseignante spécialiste :</p> <p><u>Allison Michaud / Rosalie Grenon</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer oralement en anglais : 35 % • Comprendre des textes lus et entendus : 45 % • Écrire des textes : 20 % 	<p>L'enseignant utilisera des grilles d'observation tout au long de l'étape et de l'année scolaire pour rendre compte du développement de la compétence « communiquer oralement en anglais ».</p> <p>Aux 2^e et 3^e étapes, l'enseignant recueillera et évaluera des travaux et des tests qui démontreront chez l'élève sa compréhension de différents types de textes.</p> <p>À la 3^e étape, l'enseignant recueillera et évaluera des textes variés et bien structurés. L'élève produit un texte pertinent au regard des consignes et applique les conventions linguistiques visées par la tâche.</p>		
<p>Éducation physique et à la santé : 100 % Nom de l'enseignant spécialiste :</p> <p><u>Claudine Vigneault</u> <u>Dominic Allard</u></p>	<p>Tout au long de l'année, l'enseignant doit vérifier si l'élève :</p> <ul style="list-style-type: none"> • acquiert des connaissances et un certain savoir-faire moteur qui lui permettra de choisir et d'exécuter adéquatement des enchaînements et des combinaisons d'actions motrices. • développe un répertoire de connaissances, de stratégies, de savoir-faire moteur et de savoir-être nécessaires à l'élaboration d'un plan d'action et à sa mise en œuvre avec un ou plusieurs partenaires. • élabore un plan de pratique régulière d'activités physiques et un plan de modification d'une habitude de vie. • pratique différents types d'activités physiques d'intensité modérée à élevée d'une durée d'au moins 10 minutes. <p>La note qui apparaîtra au bulletin résultera de l'observation que l'enseignant aura faite de votre enfant à l'aide de grilles d'évaluation, de grilles d'observations, de questionnaires et d'entrevues, etc.</p>		
<p>Musique : 100 % Nom de l'enseignante spécialiste :</p> <p><u>Luigi Boezio</u></p>	<p>Tout au long de l'année et à l'aide de grilles d'observation, l'enseignant recueille des résultats au niveau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de pièces et d'inventions musicales. Ces résultats permettent l'évaluation des compétences « inventer » et « interpréter » et portent notamment sur l'utilisation des techniques instrumentales, le respect du caractère expressif des pièces étudiées, l'utilisation des connaissances liées au langage musical et le respect des consignes de création; • de liens que votre enfant fera entre les œuvres entendues et les sentiments qu'elles susciteront chez lui. Ces résultats constituent l'évaluation de la compétence « apprécier » • en 6^e année, deux examens finaux sur les compétences « interpréter » et « apprécier » sont proposés par la commission scolaire. 		

IMPORTANT : COMPLÉMENTS D'INFORMATION POUR LES PARENTS

- A. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant dans chaque matière et à chaque étape résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.
- B. Au bulletin de première étape, aucune note ne sera transmise par les spécialistes. Chacun d'eux émettra un commentaire sur le développement des connaissances et des stratégies que votre enfant a développées dans cette discipline.
- C. Un élève dont l'analyse de situation révèle un retard au plan des apprentissages établi en fonction de son âge et du programme de formation, peut se voir exempté des dispositions relatives aux résultats scolaires si cette mesure est inscrite à son plan d'intervention.
- D. Dans chaque bulletin, après chaque matière, l'enseignant écrira au besoin un commentaire susceptible de préciser ou d'éclairer le résultat en pourcentage et de donner des informations sur le développement des stratégies.

Communications officielles de l'année

Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant le 12 octobre 2023 .
Premier bulletin	Le premier bulletin vous sera remis au cours de la rencontre du 16 novembre 2023 . Ce bulletin couvrira la période du 29 août au 10 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. Il sera disponible sur le portail Mozaik à partir du 17 novembre 2023 .
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin sera disponible sur le portail Mozaik dans la semaine du 4 mars 2024 . Ce bulletin couvrira la période du 13 novembre au 23 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin sera disponible sur le portail Mozaik à partir du 3 juillet 2024 . Il couvrira la période s'échelonnant du 26 février au 21 juin et comptera pour 60 % du résultat final de l'année. C'est dans ce troisième bulletin que sera communiquée la décision de classement de votre enfant pour l'année scolaire 2023-2024.

En tout temps, si vous avez besoin d'obtenir plus d'informations au sujet de l'évaluation de votre enfant, nous vous invitons à communiquer avec le personnel enseignant de l'école.

Soyez assuré de toute l'attention que nous portons à la qualité de la communication avec les parents de nos élèves. Nous souhaitons que ces quelques informations vous permettent de suivre le cheminement scolaire de votre enfant et de l'aider en conséquence.


Marie-Josée Veilleux, directrice

PRÉCISIONS IMPORTANTES

EXTRAIT DE L'INFO-SANCTION 15-16-27 :

Pour les examens du ministère, il n'y a pas de reprise possible. Seuls certains motifs d'absence sont reconnus et n'entraînent pas de pénalité : une maladie sérieuse ou un accident confirmé par une attestation médicale, le décès ou le mariage d'un proche parent, une convocation d'un tribunal ou la participation à une compétition sportive d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études du ministère. **DANS LES AUTRES CAS, COMME UN VOYAGE FAMILIAL, LE RÉSULTAT DE L'ÉLÈVE À L'ÉPREUVE OBLIGATOIRE DEVRAIT CORRESPONDRE À 0 SUR 20.**

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ABSENCES POUR VOYAGE, SPORT ET LOISIRS FAMILIAUX

Les absences pour voyage, sport ou loisirs familiaux ne sont pas considérées par l'école comme des absences pour cause de force majeure comme le seraient une maladie et le décès d'un proche, par exemple. Cependant, si un élève doit s'absenter pour partir en voyage, pour le sport ou des loisirs familiaux durant des jours de classe, les parents doivent éviter certaines périodes de l'année. Par exemple, novembre, mi-janvier à la mi-février, mai et juin sont à éviter, car ce sont des mois plus propices aux évaluations. Les parents doivent également prendre rendez-vous avec la direction de l'école AVANT de planifier leur voyage.

Parfois, pour ce genre d'absences, les enseignants reçoivent de la part des parents des demandes de travaux, de leçons et de devoirs. Comme l'enseignement en classe peut varier d'une journée à l'autre tant au niveau des apprentissages que des évaluations, il est difficile pour l'enseignant de fournir à l'avance les éléments précis qui seront enseignés et évalués. De surcroît, l'enseignant ne peut prendre du temps supplémentaire pour préparer un enseignement différencié pour tous les élèves qui s'absentent pour ces mêmes motifs. De plus, l'enseignant n'est pas tenu d'offrir de la récupération supplémentaire à la suite de ce type d'absence.

En ce qui concerne les évaluations, elles ne sont pas systématiquement reprises. Il est important de souligner que puisque certaines d'entre elles demandent la supervision de l'enseignant, il est généralement impossible de les faire reprendre. À ce moment, la note qui sera attribuée au bulletin sera établie en fonction des résultats des travaux et des autres évaluations réalisés en cours d'étape.